



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).***

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- L'École esthétique « ETPA » et madame SOARES Lyna du 14 mars au 2 avril 2022 à l'Institut des Antilles,
- Le Collège Émile Combes de Pons et madame PETIT Gillian du 15 au 21 mars 2022 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- Le Lycée Émile Combes de Pons et :
  - o monsieur BARRIÈRE Hugo du 21 mars au 23 avril 2022 à la déchetterie de Lorignac,
  - o monsieur BERTRAND Théo du 2 au 27 mai 2022 à la déchetterie de Lorignac,

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel avec :

- la Mairie de Meux et madame CONSTANTIN Alexia et du 14 au 18 mars 2022.

Fait à Jonzac,

Le **14 MARS 2022**

Le Président  
Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex